



Crédit à la consommation avec imitation de signature

Par **ketpo21**, le **08/03/2011 à 14:57**

Bonjour,
L'ex petit ami de ma compagne a contracté plusieurs crédit à la consommation via des sociétés de crédit de consommation à distance (sofinco, cofidis...) pour un montant total de 30.000 euros.
Pour ce faire, il a constitué le dossier avec les pièces justificatives de ma compagne en photocopiant ces dernières à son insu.
Il a donc aussi imité sa signature.
Y a t il un recours ?
Par avance merci

Par **mimi493**, le **08/03/2011 à 15:07**

Il faut qu'elle porte plainte pour faux et usage de faux.

Par **ketpo21**, le **08/03/2011 à 16:16**

Bonjour,
merci pour votre réponse.
La plainte a été déposée mais aucunes suites n'a été donné par la police.
Y a t il une possible issue favorable de porter l'affaire en justice ?

Par **amajuris**, le **08/03/2011 à 17:30**

bjr,
en attendant que l'ex petit ami soit mis en cause, la société de crédit va exiger les

remboursements auprès du titulaire du prêt c'est à dire votre compagne.rnle prêteur n'est pas obligé de croire sur paroles les affirmations de votre compagne et me faisant l'avocat du diable le prêteur peut également croire que votre compagne ne pouvait pas ignorer l'existence du prêt en ayant fourni les justificatifs.rncdt

Par **mimi493**, le **08/03/2011** à **18:17**

Portez plainte directement auprès du Procureur de la République